

# **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR LES BAROUDEURS a.s.b.l.**

## **Recommandations**

Afin d'assurer le bon déroulement du séjour, et le confort des participants, il est impérativement recommandé aux stagiaires de se munir des vêtements et accessoires repris dans la liste du matériel à apporter. L'a.s.b.l. Les Baroudeurs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de vêtements, d'objets et plus particulièrement des g.s.m., montres, mp3, appareil photo, caméras, p.c., bijoux, etc...

## **Assurances et soins médicaux**

L'a.s.b.l. Les Baroudeurs a souscrit un contrat d'assurance spécifique qui couvre sa responsabilité civile ainsi qu'une assurance couvrant les dommages corporels que pourraient subir les participants et l'équipe d'encadrement. Cependant, l'assurance « accidents corporels » n'intervient qu'en deuxième ligne après la mutuelle. Les parents et responsables légaux sont donc tenus de fournir tous les documents nécessaires émanant de leur mutuelle, après remboursement, afin que l'a.s.b.l. Les Baroudeurs puisse les transmettre à son assurance. Il est demandé de communiquer à la direction du camp toutes informations utiles (allergies, soins spéciaux, etc...). Toutes les informations communiquées resteront confidentielles. Sauf indication contraire dans la fiche médicale ou en cas d'urgence, l'a.s.b.l. Les Baroudeurs se réserve le droit de s'adresser en cas de besoin au médecin et/ou à la structure de soin de son choix. Il est demandé aux participants de se munir de leur carte SIS et de leurs papiers d'identité qui devront être remis au coordinateur du séjour. En cas de maladie, tous les frais engagés pour les soins seront à charge des parents ou des responsables légaux.

En cas de maladie contagieuse le participant sera isolé du groupe et les parents/tuteurs/responsables légaux seront immédiatement prévenus. Ceux-ci devront venir récupérer le participant dans les plus brefs délais afin d'éviter la propagation de la maladie. Aucun remboursement ne sera octroyé. Cependant une réduction du prix du stage pourra être octroyée sur un séjour ultérieur, au prorata des jours perdus.

## **Modalités financières**

La participation financière demandée aux parents est variable et adaptée au type de stage proposé. En fin de séjour, une attestation de fréquentation sera remise à chaque participant afin de pouvoir bénéficier d'éventuels remboursements de la mutuelle et/ou de l'employeur.

## **Documents à fournir par les parents / Tuteurs / Responsables légaux**

La fiche d'inscription, la fiche médicale et l'autorisation parentale dûment complétée, en ligne, sur notre site internet. La carte SIS et la carte d'identité à remettre le jour de l'arrivée. En signant électroniquement, les parents et responsables légaux adhèrent au règlement d'ordre intérieur et aux conditions générales de vente consultables sur notre site.

## **Règles de vie Participants**

Il est demandé aux participants de : Suivre les consignes données par le coordinateur du camp et par les animateurs Respecter les autres participants et les adultes. Respecter l'environnement dans lequel les participants évoluent. Ne pas venir au stage avec des objets dangereux (par exemple, couteau à cran d'arrêt) et ne rien faire qui pourrait mettre en danger les autres. Ne pas sortir de l'endroit de résidence sans en avoir l'autorisation du coordinateur ou d'un animateur. Respecter les

limites de territoire fille-garçons (chambres, tentes, sanitaires, etc...). Adopter un comportement et une tenue dont le caractère décent et correct est laissé à l'appréciation du coordinateur et des animateurs. Respecter le planning et les heures de repos. Participer de façon active aux animations proposées. Respecter le matériel mis à disposition. Toute dégradation volontaire mineure est à « réparer » par le participant. Toute dégradation matérielle volontaire importante est à la charge du participant. Participer aux tâches communes Le non-respect d'une de ces clauses peut entraîner l'exclusion immédiate et définitive du participant et ceci sans remboursement du prix du stage ! Attention : Il est strictement interdit de fumer lors du séjour. Les boissons alcoolisées, quel qu'en soit le degré, ainsi que les boissons énergisantes sont formellement interdites ! Les produits psychotropes de quelque nature qu'ils soient, sont interdits ! Le non-respect d'une de ces clauses peut entraîner l'exclusion immédiate et définitive du contrevenant et ceci sans aucun remboursement !

### **Parents / Tuteurs / Responsables légaux**

Respecter les horaires de début et de fin de stage. Vérifier la liste de matériel à apporter afin que rien ne manque. D'informer le coordinateur d'éventuels troubles du comportement du participant ou d'éventuels problèmes de santé, afin que des mesures particulières puissent être prises. Tout manquement à cet article entraînera l'exclusion immédiate et définitive du participant sans aucun remboursement ! Rendre tous les documents demandés et effectuer le paiement à la date convenue.

### **Le personnel d'encadrement**

Respecter les clauses du contrat de volontaire. Respecter les valeurs prônées dans le projet pédagogique. Créer un climat épanouissant et accueillant. Être présent une journée avant l'arrivée des stagiaires et repartir une journée plus tard. Participer aux réunions et évaluations du soir. Ne pas fumer ni consommer de l'alcool en présence des participants. La consommation de produits psychotropes est interdite à tout moment. Tout manquement à cet article sera sanctionné par une rupture de contrat unilatérale sans dédommagement et entraînera l'exclusion définitive du contrevenant.

### **Intempéries**

En cas d'intempéries l'ASBL Les baroudeurs mettra tout en œuvre pour maintenir ses activités. Cependant, dans certains cas de force majeure (inondation, canicule trop importante, etc...) et dans un souci de bien être pour les participants, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter le stage. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera octroyé, mais une réduction du prix du stage pourra être octroyée sur un séjour ultérieur, au prorata des jours perdus.

### **Droit à l'image**

Sauf avis contraire, et écrit, des parents, tuteurs ou responsables légaux l'a.s.b.l. Les Baroudeurs se réserve le droit d'utiliser les photos, films ou tout autre support média, effectués dans le cadre des séjours, à des fins publicitaires, que ce soit sur internet ou via d'autres médias.